



Aménagement de l'intersection Rue F-R de Chateaubriand Rue des Jeux Olympiques

COMPTE-RENDU

Présentation du

2

JUILLET

2024

ORDRE DU JOUR



1. CONTEXTE

2. ENJEUX

3. ESQUISSE DU PROJET



Le contexte



Situation du projet



Le périmètre du projet



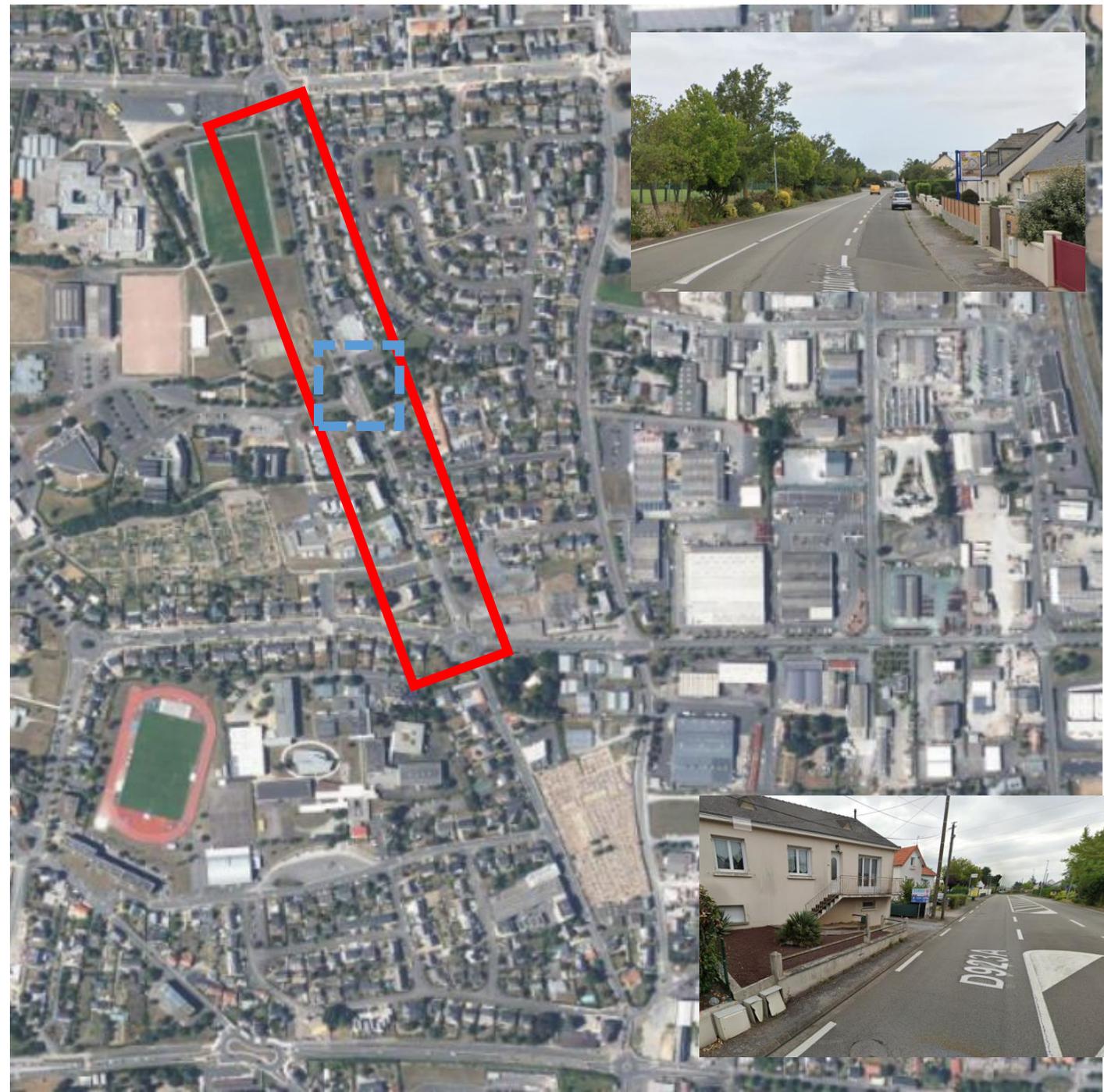
Des attentes sur l'ensemble de l'axe Nord-Sud



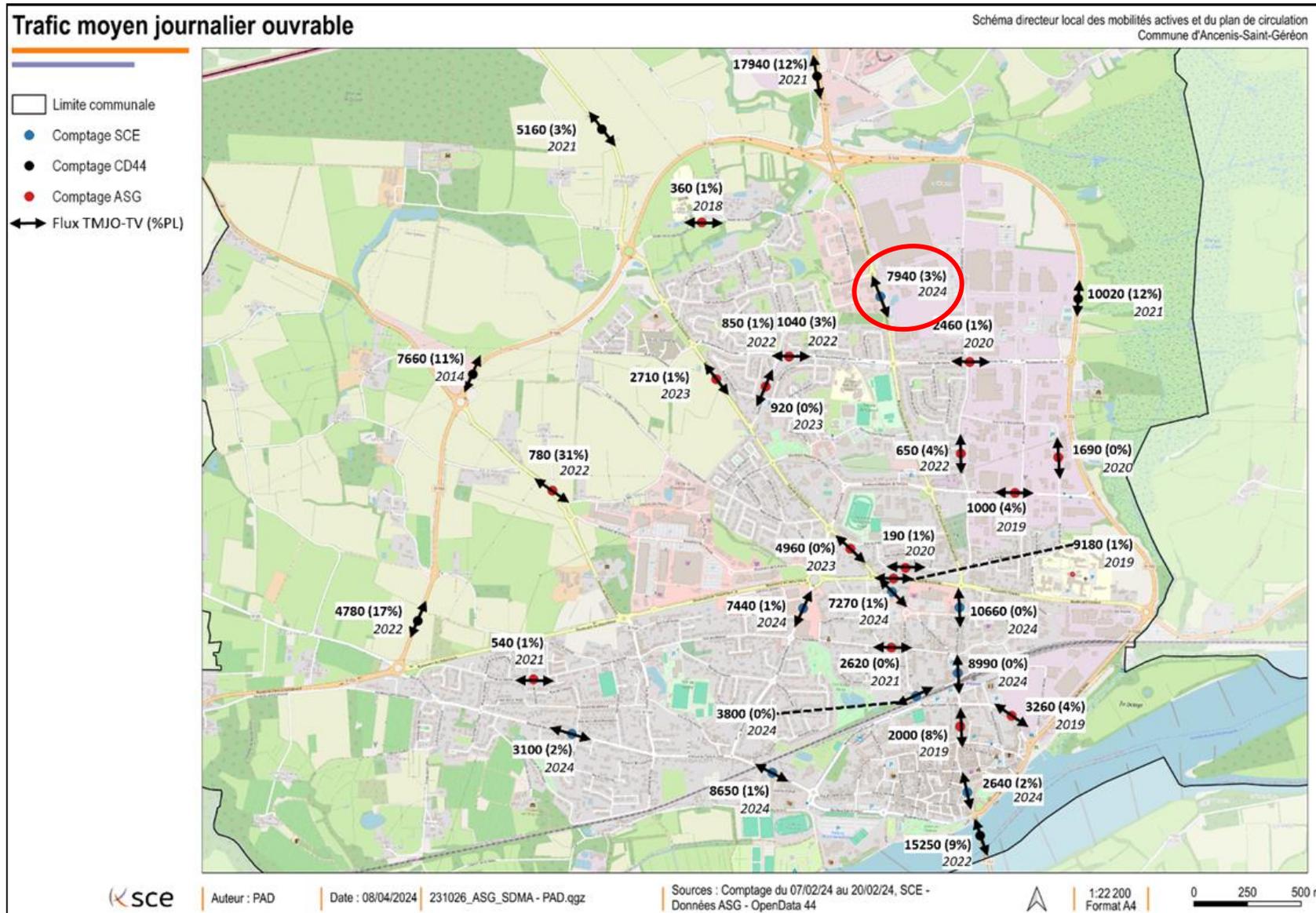
Une action à court terme sur le carrefour avec la rue des Jeux Olympiques



Une réflexion à moyen terme sur l'ensemble de l'axe



Le trafic



Trafic moyen journalier relevé en 2024 :

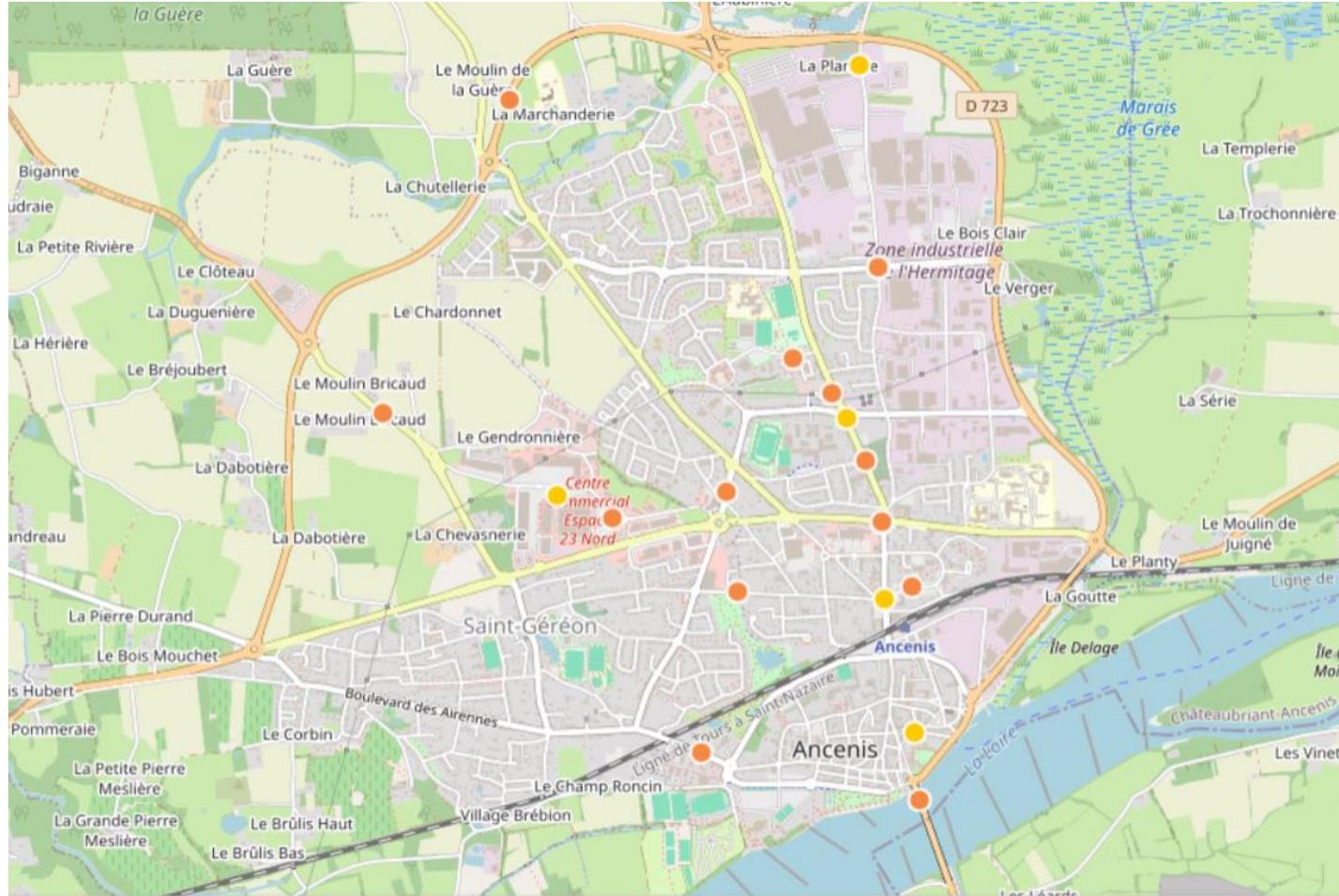
7 940 véhicules/jour sur l'ensemble des 2 sens

Dont 3% de Poids Lourds



Un trafic élevé

Un axe accidentogène



L'observatoire national de la sécurité routière fournit une cartographie des accidents de 2013 à 2022.

➡ en mai dernier un accident mortel

Les vitesses constatées



La vitesse pratiquée ou V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules.

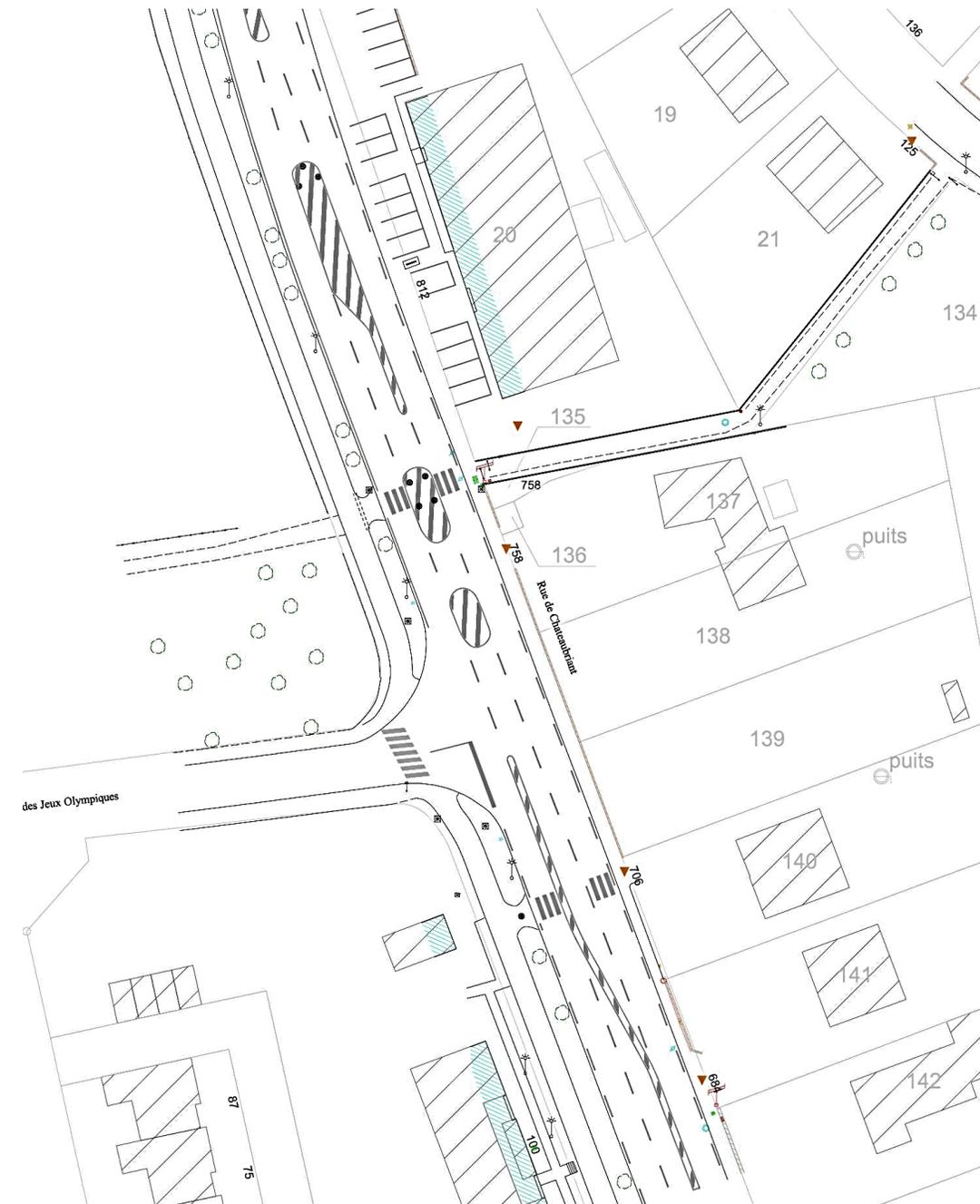
Il s'agit de la **vitesse de référence en matière de sécurité routière.**

Les vitesses pratiquées dans le sens Sud Nord sont élevées par rapport à la réglementation en place (comptages juin 2023)

La configuration actuelle



- ❑ Une voirie dédiée aux véhicules motorisés très large : 11 m de voie dont 2 voies de circulation et un tourne-à-gauche
- ❑ Un effet ligne droite pour les véhicules motorisés
- ❑ Des piétons et vélos venant de la rue Alfred de Musset peu visibles pour les véhicules circulant sur la rue F-R de Chateaubriand
- ❑ L'absence de refuge pour les piétons traversant la route
- ❑ Une piste cyclable bidirectionnelle le long des terrains de sport mais également empruntée par les piétons
- ❑ Des vélos qui circulent sur la chaussée malgré la piste cyclable
- ❑ L'absence de continuité pour les vélos au droit de la rue des Jeux Olympiques



Les enjeux



Enjeux du projet



Sécuriser le franchissement de la rue des Jeux Olympiques pour les modes actifs



Sécuriser le franchissement de la rue de Chateaubriand pour les piétons sur la liaison douce de la rue Alfred de Musset vers la rue des Jeux Olympiques.



Réduire les vitesses des véhicules motorisés



Préfigurer les circulations des vélos sur l'ensemble de l'axe Nord-Sud



Le projet



Préconisations du CEREMA

Les bandes cyclables

- Largeurs préconisées :
 - 1,5 m hors marquage (T3-5U)
 - 1m minimum très ponctuellement
 - 2 m maxi (attention stationnement sauvage)
- Surlargeur préconisée de 0,5m si stationnement latéral
- Nécessité de maîtriser le stationnement
- Arrêté de police obligatoire



Figurine encadrée



C113



B22a



Préconisations du CEREMA

Les pistes cyclables

Au niveau du trottoir

- Largeur préconisée 1,5m (1sens),
- Dégager un cheminement piéton 1,40 m hors obstacles,
- Séparation obligatoire (marquage éventuel : ligne continue 3u soit 9 cm)
- Cheminement piéton côté habitation,
- Possibilité revêtements différents,
- Arrêté de police,
- Panneaux : C113 recommandé.



C113



**Figurine
encadrée**



Préconisations du CEREMA

Les pistes cyclables

- Convient pour de longues sections et peu d'accès riverains
- Séparateur infranchissable
- Largeur :
 - ▶ 2 m à 2,5 m (unidirectionnelles)
 - ▶ 2,5 m à 3 m (bidirectionnelles)
- Transformer piste en bande à l'approche des carrefours
- Arrêté de police



Figurine encadrée



C113



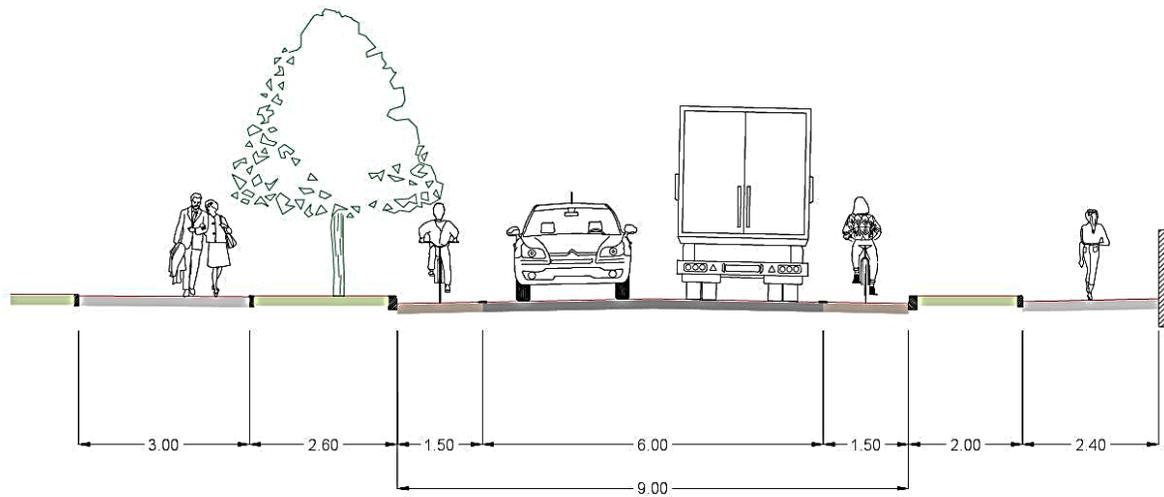
B22a

Préconisations du CEREMA

SÉPARATION OU MIXITÉ ?

 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR) 		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable		Piste cyclable
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000	Piste cyclable		
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000	Piste cyclable		

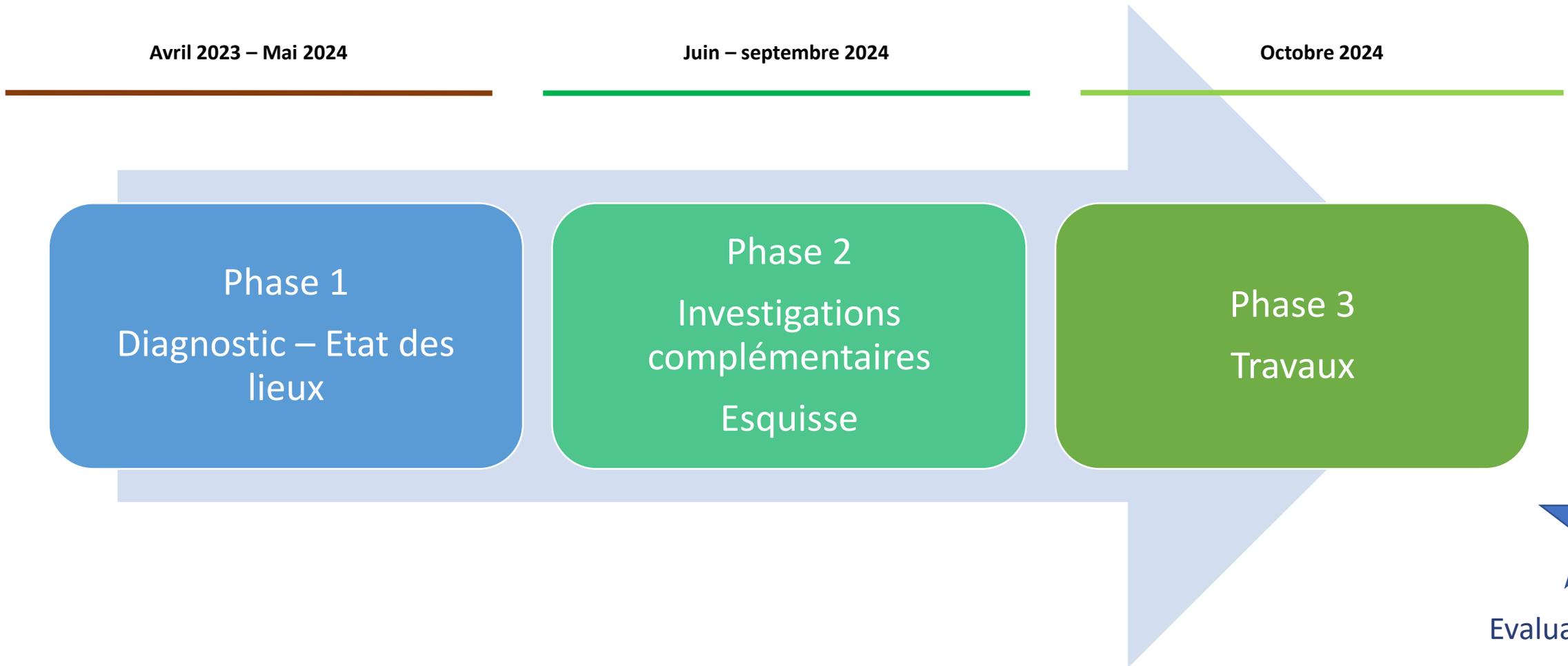
LE PROJET



Profil PLATEAU



Planning pressenti sur le carrefour



Evaluation



Planning global sur la rue F-R de Chateaubriand



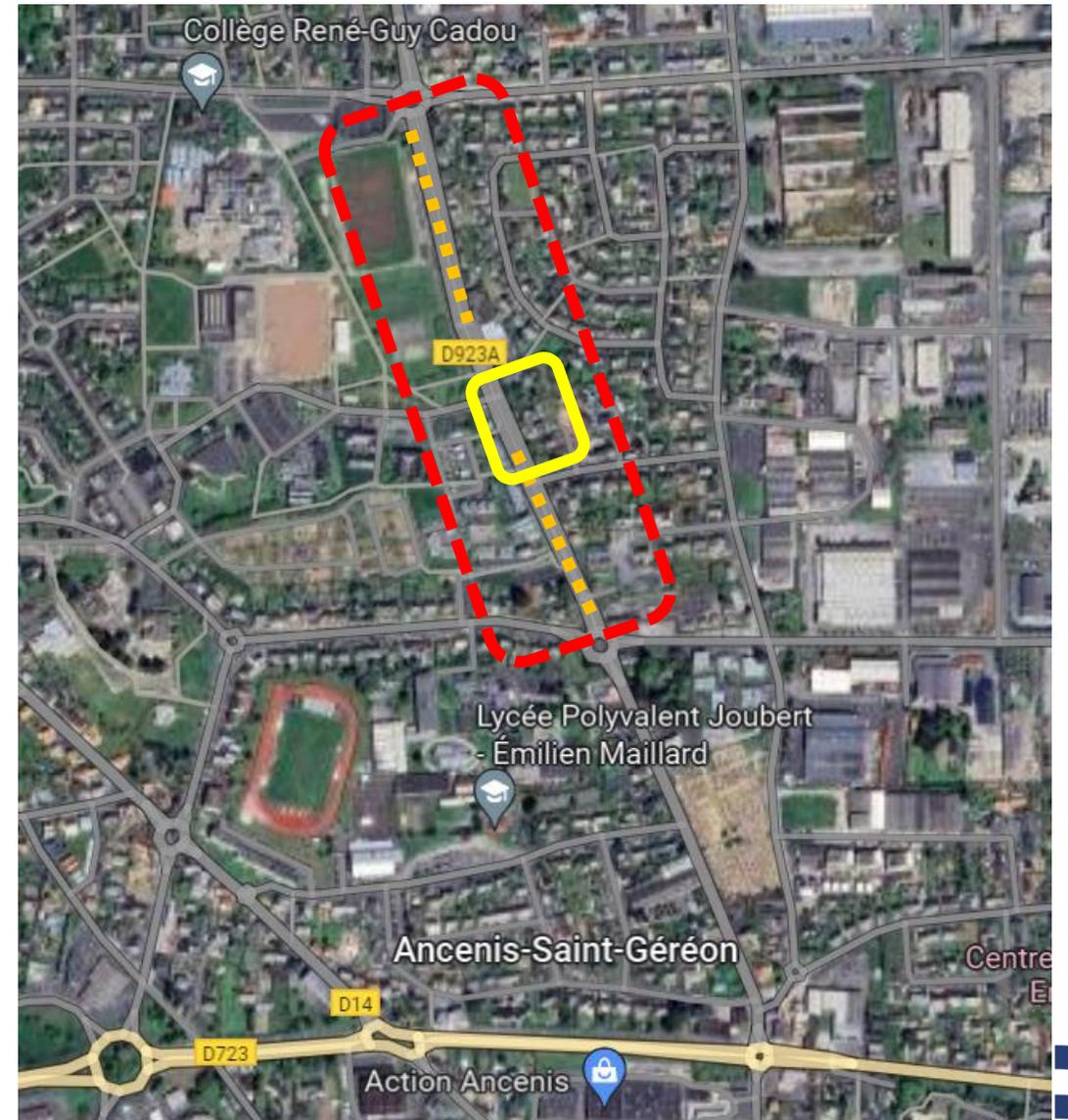
2024 - Aménagement d'un plateau surélevé



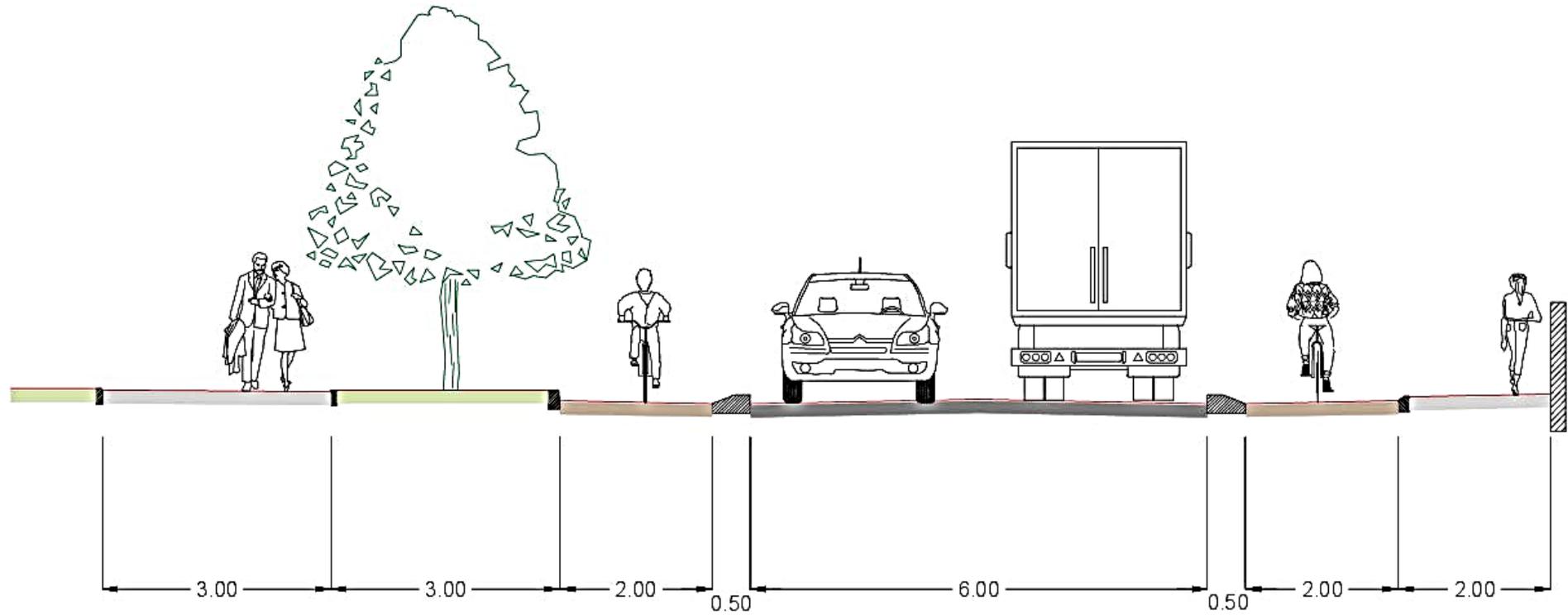
2024 - Effacement du marquage existant et marquage de 2 bandes cyclables de part et d'autre de la voirie



Après 2026 - aménagement de la rue R-F de Chateaubriand entre le bd Cadou et la rue P & M Curie avec 2 pistes cyclables de part et d'autre de la voirie



Le profil de voirie pressenti rue de Chateaubriand



Questions/réponses



Compte-rendu des échanges

1. **Question : serait-il possible de rabattre la végétation sur l'ensemble de l'axe pour permettre une meilleure visibilité des piétons avant 2026?**

Réponse : l'adaptation de la végétation va être étudiée en phase transitoire pour renforcer la visibilité

2. **Question : les trottoirs seront-ils élargis?**

Réponse : oui en 2024 sur la portion de trottoir à proximité immédiate du ralentisseur.

En 2024 sur le reste de l'axe, le trottoir ne sera pas élargi toutefois les marquages devraient permettre d'éloigner les circulations vélos et voitures du trottoir.

Après 2026 dans le projet global l'ensemble des trottoirs sera retravaillé.



Compte-rendu des échanges

3. Question : les passages piétons en sortie direct des habitations sont-ils maintenus?

Réponse : non les passages piétons sont décalés pour ne plus être en conflit avec les sorties de véhicules

4. Question : comment rejoindra-t-on la piste cyclable qui est côté gauche devant Manitou ?

Réponse : Il n'a pas été souhaité basculer l'ensemble des cyclistes d'un seul côté de la voirie du fait de la question des traversées pour accéder ensuite aux équipements situés de part et d'autre de la rue R-F de Chateaubriand. Pour rejoindre la piste cyclable à gauche à hauteur de Manitou (rue de l'Aubinière) il faudra traverser la route au niveau du rond-point.

5. Question : Y aura-t-il une obligation pour les cyclistes de rouler sur les pistes cyclables?

Réponse : non ça ne sera pas obligatoire au sens du code de la route (pas de panneau d'obligation de circuler sur les pistes); néanmoins une fois le boulevard entièrement aménagé les cyclistes circuleront mieux et plus en sécurité sur les pistes cyclables.



Compte-rendu des échanges

6. Question : le marquage n'est en général pas suffisant pour éviter que les voitures ne roulent sur la piste cyclable, pouvez-vous étudier une autre solution plus contraignante?

Réponse : oui nous allons étudier une solution complémentaire provisoire (balises?)

7 . Question : quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour réduire le trafic sur cet axe?

Réponse : la commune d'Ancenis-Saint-Géréon travaille à l'élaboration de son plan de circulation. En effet les circulations doivent être analysées de manière globale pour que les éventuels reports de trafic soient supportables par les autres voies.

La réduction de la vitesse grâce au plateau surélevé et au rétrécissement de la chaussée doit progressivement amener les véhicules en transit à préférer la rocade.



Compte-rendu des échanges

8. Question : Allez-vous supprimer les places de stationnement le long de la rue Chateaubriand avant le carrefour avec la rue René-Guy Cadou ?

Réponse : à ce jour aucune décision n'est prise à ce sujet, mais c'est une alternative qui pourra être envisagée lors de la requalification de l'intégralité de l'axe.

9. Question : Pourquoi faudrait-il supprimer ces places de stationnement ?

Réponse : la place disponible sur l'espace public n'est malheureusement pas extensible. Dans le cadre de la requalification de la rue F-R de Chateaubriand il est souhaité sécuriser les circulations piétonnes et vélos, cela nécessite de leur donner une « vraie » place. Par ailleurs la plupart des habitations le long de l'axe dispose de places de stationnement sur domaine privé.

Mais encore une fois aucune décision n'est prise à ce sujet.



Compte-rendu des échanges

10. Question : pourquoi rajouter des pistes cyclables sur la route alors qu'il existe déjà une piste cyclable bi-directionnelle ?

Réponse : actuellement les cyclistes qui font le trajet « gare » vers les zones d'activités au nord n'utilisent pas cette piste cyclable car aux heures de pointe il est compliqué de traverser la rue de Chateaubriand pour rejoindre la piste cyclable. L'objectif de l'aménagement est de sécuriser les circulations vélos : limiter les traversées de route est une manière de répondre à cet objectif.

11. Question : dans votre présentation, le marquage provisoire s'arrête à l'intersection avec la rue Pierre et Marie Curie, est-il possible d'aller jusqu'au giratoire Tournebride?

Réponse : oui cette demande va être étudiée



Compte-rendu des échanges

12. Question : Les véhicules circulant sur l'axe Chateaubriand ne laissent que très rarement traverser les piétons. Il arrive qu'il soit nécessaire d'attendre au-delà de 5 min pour qu'une voiture daigne ralentir et laisser traverser les piétons. Pourriez-vous mettre en place un feu tricolore qui donne la priorité aux piétons et qui limite le temps d'attente?

Réponse : à ce stade, l'installation de feux « piétons » n'est pas envisagée. Il est souhaité tester l'efficacité du plateau ralentisseur qui va contraindre les véhicules à « lever le pied ». Un retour d'expérience pourra être réalisé à l'issue de l'aménagement pour s'assurer qu'une évolution est constatée sur les temps d'attente pour traverser.

13. Question : Pourriez-vous faire un signalement à la région pour leurs bus qui roulent trop vite et qui ne laissent pas la priorité aux piétons qui veulent traverser?

Réponse : oui nous allons faire un rappel à l'ordre à l'attention des chauffeurs de bus



Compte-rendu des échanges

14. Question : Pourriez-vous demander à la gendarmerie de mettre un radar automatique?

Réponse : à ce stade, cette alternative n'est pas envisagée. En revanche une installation ponctuelle du radar pédagogique sera réalisée.

15. Question : Pouvez-vous demander à la police municipale de faire des contrôles de vitesse?

Réponse : des contrôles de vitesses sont réalisées ponctuellement. Un renfort de contrôle est envisageable sur l'axe en agglomération.

16. Question : Est-ce que le plateau surélevé sera conforme à la réglementation?

Réponse : oui le ralentisseur répondra aux normes en vigueur.



Compte-rendu des échanges

17. Question : quelle sera la durée des travaux ? Quels accès pour les riverains?

Réponse : *les travaux devraient durer 2 mois. Les modalités de restrictions de circulation ne sont pas encore définies. Dans tous les cas les accès riverains seront maintenus dans la mesure du possible.*

18. Question : Est-il possible de réduire la largeur du carrefour (notamment pour tourner à droite du nord vers la rue des JO), pour avoir un effet sur les vitesses?

Réponse : la largeur du carrefour sera réduite par rapport à l'existant. Le bureau d'études va étudier la une nouvelle réduction, mais il faut veiller à ne pas entraver la giration des bus notamment.



Compte-rendu des échanges

19. Question : Est-il prévu une modification de la position des mats d'éclairage? Est-il possible de prévoir un éclairage côté Est de la rue?

Réponse : non il n'est pas prévu de modification de l'éclairage public

20. Question : Avez-vous prévu d'enfouir les réseaux électriques aériens?

Réponse : oui c'est prévu à court terme à proximité immédiate de l'aménagement. L'ensemble de l'axe ne sera pas traité en 2024.

21. Question : Est-il prévu des travaux sur le boulevard de Sévigné?

Réponse : non il n'est pas prévu de requalification de voie sur le boulevard de Sévigné.



Compte-rendu des échanges

22. Question : les trottinettes pourront-elles rouler sur le trottoir?

Réponse : à ce jour les trottinettes doivent respecter les textes en vigueur, à savoir :

- Les trottinettes électriques doivent rouler sur les aménagements dédiés aux cyclistes ou à défaut sur la route
- Les trottinettes non motorisées peuvent rouler sur le trottoir

23. Question : pourriez-vous interdire le trafic poids lourds sur l'axe F-R de Chateaubriand?

Réponse : Un des objectifs du plan de circulation sera de limiter le trafic de transit à l'intérieur de l'agglomération. A court terme il n'est pas envisagé d'interdire le trafic Poids Lourds sur cet axe. En effet les bus doivent pouvoir atteindre la piscine ou le lycée Joubert Maillard, l'entreprise Ramet doit pouvoir être livrée.





ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON